



Môtiers, le 7 septembre 2020

A l'attention de la Chancellerie
Commune de Val-de-Travers
2114 Fleurier

Concerne : Interpellation

• **Halte au tir aux pigeons à Val-de-Travers**

Avec grande stupéfaction, nous avons appris que le tir aux pigeons avec une carabine est une pratique encore employée dans des villages du Val-de-Travers. De l'ordre d'une cinquantaine de pigeons domestiques seraient tués chaque année, au prétexte que leurs salissures sont insupportables aux yeux de quelques citoyens, et tout cela non seulement avec l'approbation de l'exécutif communal, mais aussi la bénédiction des autorités cantonales !*

En cette période où tout le monde se plaît à discourir sur le déclin de la biodiversité, où la vie est le bien le plus précieux pour l'être humain tout comme pour les animaux et les plantes, où notre commune peine à être attractive démographiquement et nécessite un marketing territorial efficace, notre groupe demande que cette pratique d'un autre siècle soit aussitôt bannie sur tout le territoire communal, qui, faut-il le rappeler, se réclame du slogan « Qualités naturelles ».

Il existe des méthodes alternatives de « régulation » qui ne blessent pas ces oiseaux et ne sont pas mortifères.

Les Verts au Conseil général :

Heinz SALVISBERG

Marie-France VAUCHER

Sergio SANTIAGO

* selon les propos de M. B. Simon-Vermot

Agissons de manière responsable, respectueuse et solidaire